

**RECOMMANDATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES**

Règlement type

(Quatorzième édition révisée)

Rectificatif 1

*NOTA: Les rectificatifs aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, sont disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante:
http://www.unece.org/trans/danger/publi/unrec/mr_pubdet.html*

VOLUME I

PARTIE 1

Page 35

1.2.1 Définition de "Liquide", Note de bas de page ¹

Au lieu de ECE/TRANS/160 lire ECE/TRANS/175

Page 36

1.2.1 Définition de "SGH"

Après chimiques ajouter, première édition révisée,
Au lieu de ST/SG/AC.10/30 lire ST/SG/AC.10/30/Rev.1

Page 44

1.4.3.2.2 c) Après distribution ajouter, comme approprié

PARTIE 2

Page 67

2.1.3.5.5 Tableau, colonne "Division de risque", en regard de "Bombe d'artifice, sphérique ou cylindrique / Bombe d'artifice logée dans un mortier", quatrième rubrique

[Sans objet en français.]

Page 67

2.1.3.5.5 Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Bombe d'artifice, sphérique ou cylindrique / Bombe d'artifice logée dans un mortier", quatrième rubrique

Au lieu de < 60 g lire ≤ 60 g

Au lieu de comme charge d'effet et/ou charge d'effet lire en poudre libre et/ou à effet

Page 68

2.1.3.5.5 Tableau, colonne "Définition", en regard de "Bombe d'artifice, sphérique ou cylindrique / Bombes de bombes (sphérique)", quatrième et cinquième rubriques

Au lieu de ≤ 60% de matériaux inertes lire ≤ 60% de composition pyrotechnique

Page 69

2.1.3.5.5 Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Chandelle romaine", première rubrique

[Sans objet en français.]

Page 70

2.1.3.5.5 Tableau, colonne "Définition", en regard de "Baguette Bengale"

Au lieu de de bois lire non métalliques

Page 70

2.1.3.5.5 Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Baguette Bengale", première et deuxième rubriques

Au lieu de cierge lire article (six fois)

Au lieu de cierges lire articles (deux fois)

Page 71

2.1.3.5.5 Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Petit artifice de divertissement grand public et artifice présentant un risque faible"

Au lieu de *throwdowns* et les pois fulminants lire pois fulminants et les pétards à tirette

Page 131

2.6.3.2.3.6 NOTA

Dans la première phrase, au lieu de devrait lire doit

Dans la deuxième phrase, au lieu de doit lire devrait

Page 138

2.7.4.6 Sous alinéas i et ii de l'alinéa a) et alinéa b)

Au lieu de 2919:1990 lire 2919:1999

PARTIE 3

Page 185

3.1.2.6 a) Au lieu de 7.1.5 lire 7.1.6

Liste des marchandises dangereuses

Nos ONU	Colonne	Correction
0287	(8)	[Sans objet en français.]
0401	(1)	<u>Au lieu de 401 lire 0401</u>
1841 et 3453	(8)	<u>Au lieu de LP01 lire LP02</u>
2531	(11)	<u>Au lieu de TP1 lire TP2</u>
2928 Groupe d'emballage I	(8)	<u>Au lieu de P001 lire P002</u>
2949	(2)	[Sans objet en français.]
3254	(11)	<u>Au lieu de TP7 TP33 lire TP2 TP7</u>

Page 334

3.3.1 Disposition spéciale 325

Au lieu de excepté non fissile ou fissile lire non fissile ou fissile excepté

VOLUME II

PARTIE 4

Page 9

4.1.2.2 Première phrase

Au lieu de 6.5.1.6.4 ou 6.5.1.6.5 lire 6.5.4.4 ou 6.5.4.5

Page 15

4.1.4.1 P001, PP1, alinéa a

À la fin, après fermés; ajouter ou

P001, PP81

[Sans objet en français.]

Page 19

4.1.4.1 P003, PP17

Substituer au texte actuel

Pour les Nos ONU 1950 et 2037, la masse nette des colis ne doit pas dépasser 55 kg pour les emballages en carton ou 125 kg pour les autres emballages.

Pages 33, 34, 37 et 38

4.1.4.1 P135, P136, P137, P140 et P141, colonne "Emballages extérieurs", sous "Fûts"

Au lieu de (IG) lire (1G)

Page 34

4.1.4.1 P137, colonne "Emballages extérieurs", sous "Fûts"

Avant en carton insérer en contre-plaqué (1D)

Page 78

4.1.4.1 P650, paragraphe 4), dernière phrase

[Sans objet en français.]

Page 86

4.1.4.2 IBC02, B5

Au lieu de et 3149 lire , 2984 et 3149

Page 86

4.1.4.2 IBC03, Disposition supplémentaire

Après à 55 °C, ajouter autre que le No ONU 2672 (Voir B11),

Page 88

4.1.4.2 IBC08

Supprimer la première ligne sous le titre ("Cette instruction...")

Deuxième ligne sous le titre

Supprimer et dispositions particulières du 4.1.5

Page 107

4.2.1.9.7 Au lieu de 6.7.3.13.4 lire 6.7.2.17.4

Page 111

4.2.2.9 Au lieu de 6.7.4.12.4 lire 6.7.3.13.4

Page 127

4.2.5.3 TP4

Au lieu de 4.2.1.15.3 lire 4.2.1.16.2

Page 129

4.2.5.3 TP33

Au lieu de 4.2.1.18 lire 4.2.1.19

PARTIE 5

Page 147

5.2.2.1.7 [Sans objet en français.]

Page 148

5.2.2.1.12.1 [Sans objet en français.]

Page 149

5.2.2.1.12.5 [Sans objet en français.]

Pages 167 et 168

Chapitre 5.4 Figure 5.4.1 "Formule-cadre pour le transport des marchandises dangereuses" recto et verso, Nota * dans la marge de gauche

Au lieu de désignation officielle de transport, classe/division de danger, numéro ONU (UN) lire numéro ONU (UN), désignation officielle de transport, classe/division de danger

PARTIE 6

Page 175

6.1.2.7 Tableau, colonne "Code"

[Première correction sans objet en français.]

En regard de 1. Fûts, N. Métal autre que l'acier ou l'aluminium à dessus non amovible

Au lieu de N1 lire 1N1

En regard de 1. Fûts, N. Métal autre que l'acier ou l'aluminium à dessus amovible

Au lieu de N2 lire 1N2

Page 218

6.2.2.7.1 e) Substituer au texte actuel:

La date du contrôle initial, constituée de l'année (4 chiffres) suivie du mois (deux chiffres) séparés par une barre oblique (c'est-à-dire "/").

Page 237

6.4.8.8 b) [Sans objet en français.]

Page 247

6.4.21 Au lieu de 1,4 lire 1,38

Au lieu de 2,8 lire 2,76

Page 280

6.5.6.9.2 c) Au début, après plastique rigide insérer et GRV composites

PARTIE 7

Page 356

7.1.1.9 Première phrase

Au lieu de tout dommage accidentel lire les dommages

Page 358

7.1.3.2.3 Au lieu de organiques lire inorganiques

Page 362

7.1.6.1 b) Au lieu de 7.1.6.3.1.3 lire 7.1.5.3.1.3
